



CENTRE AÉRÉ MONCEL - JARNY
Session des vacances de Toussaint
du 7 au 18 février 2022



**Formulaire de réservation à renvoyer à sportloisirs@jarny.fr
ou à déposer au service animation en Mairie de Jarny (03.82.33.14.54)**

Semaine **1** = du 7 au 11 février 2022

Semaine **2** = du 14 au 18 février 2022

Attention : Début des inscriptions à partir du mardi 11 janvier – Merci de privilégier les démarches en ligne

Représentant légal

Mme, Mr

Adresse

CP Ville

Email Portable

N° Allocataire CAF QF du mois en cours

Bénéficiaire des Aides aux Temps Libres de la CAF (ATL) Cliquez sur cette case
(document à joindre obligatoirement à ce formulaire)

Enfant 1 :	Enfant 2 :	Enfant 3 :
NOM	NOM	NOM
Prénom	Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance
Si transport en bus, numéro de l'arrêt	Si transport en bus, numéro de l'arrêt	Si transport en bus, numéro de l'arrêt

Souhaite réserver la (les) semaine(s) suivante(s) :

Pm : après-midi

JC : journée complète

	FÉVRIER	
	Semaine 1	Semaine 2
Enfant 1	☐	☐
	Pm ☐ Jc ☐	Pm ☐ Jc ☐
Enfant 2	☐	☐
	Pm ☐ Jc ☐	Pm ☐ Jc ☐
Enfant 3	☐	☐
	Pm ☐ Jc ☐	Pm ☐ Jc ☐



CENTRE AÉRÉ MONCEL - JARNY

Session des vacances de Toussaint du 7 au 18 février 2022



cette feuille est à conserver par vos soins

DÉPARTS et RETOURS EN BUS



Numéros et lieux des arrêts de bus :

- | | |
|--|---|
| 1 – Mairie (départ 8h30 – retour 17h35) | 2 – Bricomarché (départ 8h34 – retour 17h39) |
| 3 – Jules Ferry (départ 8h38 – retour 17h43) | 4 – Grotte de moulinelle (départ 8h43 - retour 17h47) |
| 5 – Ecole Marcel Pagnol (départ 8h46 – retour 17h51) | 6 – Ecole Pablo Picasso (départ 8h56 – retour 18h) |
| 7 – Parking cimetière (départ 9h – retour 18h04) | 8 – Ecole Yvonne Imbert (départ 9h08 – retour 18h12) |

ALLERS ET RETOURS EN VOITURE



Accueil au château de Moncel de 8h30 à 9h15 pour les inscrits en journée complète et à 13h30 pour les inscrits en après-midi.

Départs du château échelonné de 17h à 17h30 pour tout le monde

FACTURATION



La facturation sera établie au vu des semaines réservées sur cette fiche, quel que soit le nombre de jours de présence réelle.

La facture vous parviendra par mail lors de la validation de l'inscription.

Le règlement devra s'effectuer en Mairie, service animation/scolaire, uniquement par chèque, à l'ordre du Trésor Public, dès réception de la facture. Le dossier d'inscription définitif vous parviendra par mail ou vous sera remis en main propre après règlement de la facture.

Celui-ci devra être complété et donné aux animateurs le premier jour du centre. Les copies des pages de vaccinations du carnet de santé et l'attestation d'assurance responsabilité civile devront être jointes à ce dossier.



LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCES JUSTIFIÉES DE L'ENFANT

Un remboursement peut être fait en cas de maladie (uniquement avec certificat médical). Celui-ci devra nous parvenir dans les 72 H.

